

Tableau - 6 ^{ème} degré – PF 2014		POUTRE	
Famille	Sans Bonification	Bonification + 0.30	Bonification + 0.50
6-1 ROTATIONS LATÉRALES			
6-2 ATR TONUS (position jbes libres)			
6-3 ELEMENTS GYMNQUES PARTIES de MAINTIEN			
6-4 ROTATIONS et RENVERSEMENTS AV			
6-5 ROTATIONS et RENVERSEMENTS AR			
6-6 SORTIES			

Eléments non retenus : - Saut vertical - Saut vertical double changement de jambes - Roulade avant - Roulade arrière - ½ tour sur a ou 2 jambes

Si certains de ces éléments étaient effectués par une gymnaste, ceux-ci ne seraient pas retenus dans les 4 éléments nécessaires seules les éventuelles fautes d'exécution seraient déduites de la note E

Liaisons bonifiées : - Rondade + salto en sortie en liaison directe + 0.50 pt
 - Flip + élément acrobatique sur poutre en liaison directe ou inversement + 0.50 pt
 - Flip + salto en sortie en liaison directe + 0.50 pt

Liaison directe : sont considérés en liaison directe les éléments ou Difficultés 6^{ème} exécutés sans arrêt, sans élan intermédiaire, sans pas intermédiaire ou perte d'équilibre.

Précisions : Deux éléments statiques (partie de maintien) sont autorisés (ex : planche) A partir du 3^{ème} élément statique : Chq.f : - 0.10 pt

Arrêt supplémentaires (pauses de concentration >2 s) : Chq.f : - 0.10 pt

Un ATR ne peut pas faire partie d'une série mixte – L'ATR du 5^{ème} degré n'est pas une difficulté 6^{ème} – Un ATR de la grille non tenu est comptabilisé en Difficulté 6^{ème} mais : *pénalité de 1.pt pour Position non Tenue – pas de bonification éventuelle.*

Equerre renversée non tenue : ne peut être comptabilisée comme une Difficulté 6^{ème}, *mais comptabilisée comme simple élément*

Saut changement de jambes avec écart des jambes après le changement <135° : *ne sera pas comptabilisé comme une Difficulté 6^{ème}, mais comme un saut enjambé.* Si le saut enjambé changement de jambes est effectué avec un angle (après le changement de jambe) compris entre 135° et 150° la bonification sera alors de 0.30 pt.

Auerbach en bout de poutre : si la sortie est désaxée de plus de 50 cm par rapport à l'axe de la poutre, une pénalité de 0.10 pt ou 0.30 pt pour *dévi*ation est appliquée (cf tableau des fautes générales) et suppression de la bonification.

Il n'est pas obligatoire d'avoir une série acrobatique sur poutre.